



formiris

Ensemble préparons notre avenir

MEMO PRATIQUE

Déclaration des frais annexes de
formation sur 

Déclaration des frais annexes

Ce qui change à partir du 1^{er} septembre 2020

**Vous pouvez désormais déclarer vos frais
dès la fin de votre formation**



Connectez-vous à votre espace personnel formiris.org



Vérifiez que vos informations personnelles sont à jour



Dans la rubrique Frais Annexes, ajoutez le certificat de présence



Vous recevez un e-mail dans les 15 minutes vous indiquant comment déclarer vos frais



Déclarez vos frais annexes en ligne

Conditions de prise en charge et barème à consulter sur formiris.org

Besoin d'aide ?

Assistance Formiris
01 58 45 10 20



contact.assistance@formiris.org
Du lundi au vendredi : 8h30 - 17h